

# L'AMI DE LA RELIGION

## ET DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE POLITIQUE, LITTÉRAIRE, ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

12s. 6c. par ANNEE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

par ANNEE. 12s. 6c.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

Québec, LUNDI, 16 Avril 1849.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

### PARLEMENT PROVINCIAL.

#### ASSEMBLEE LEGISLATIVE

#### DEBATS.

#### REFORME ELECTORALE.

[Suite.]

(Suite du discours de M. Chauveau.)

Mais l'hon. procureur-général me dit : comment pouvez-vous espérer faire passer ces résolutions ? Comment ? D'après votre propre raisonnement, d'après vos propres avancés. Vos calculs sont vrais ou ils sont faux. S'ils sont vrais, si le Haut-Canada devait si promptement nous surpasser en population, en bonne politique, les membres du Haut-Canada devraient préférer nous donner quelques membres de plus grand et permanent ; ils devraient donc voter pour mes résolutions. Mais dites-vous, il n'y en aura pas un seul qui se lèvera avec vous. Que dois-je en conclure, sinon qu'ils n'ont pas foi en vos calculs ?

Voici bien cependant une autre idée, voici bien une autre découverte, et c'est l'hon. membre pour le comté de Richelieu qui a fait cette découverte. Si jamais les représentants du Haut-Canada s'aperçoivent qu'ils ont une population plus considérable, et si l'idée leur en vient de demander justice par la suite, la responsabilité en retombera sur ceux qui leur en auront les premiers donné l'idée.

Pauvres représentants du Haut-Canada ! Pauvres aveugles en politiques ! Ils auraient doublé leur population, sans jamais s'en apercevoir ; et sans notre discussion, jamais ils n'auraient songé à demander une représentation proportionnelle dans la représentation ! L'hon. membre pour le quatrième Riding d'York est-il flatté du compliment ? Quelle admirable idée ! Et que de bonhomie dans la manière dont elle est expirée !

Je reviens à l'hon. procureur-général. Il me demande pourquoi je n'ai point fait des chiffres pour opposer à ses chiffres, des calculs pour opposer à ses calculs. Pour une raison bien simple, parce que mes suppositions n'auraient rien prouvé de plus que les siennes, parce que des suppositions exprimées par des chiffres ne sont toujours que des suppositions, comme si elles étaient exprimées avec des lettres au lieu d'être par des chiffres, enfin parce que je crois que l'on doit aborder de semblables questions avec des faits et non pas avec des hypothèses.

Il n'y a personne qui n'ait été surpris de voir tout à coup diminuer le chiffre de la population du Bas-Canada, contrairement à l'opinion généralement entretenue, et qui n'ait été également étonné de voir augmenter soudainement le chiffre de la population du Haut-Canada. J'ai donné quelques faits, et l'hon. membre pour le comté de St. Maurice en a cité quelques autres pour prouver qu'il y avait de grandes erreurs dans le tableau qu'on nous a soumis. Si l'on me demande ce que je pense, je dirai franchement que je crois que tout le monde croyait l'année dernière, que la population du Bas-Canada est plus nombreuse de 125,000 à 150,000 que celle du Haut-Canada. Mais que puis-je exprimer là-dessus que des doutes ? Et c'est premièrement pour cette raison que je demande un recensement. Pourquoi n'a-t-on pas voulu le faire l'année dernière ? Pourquoi veut-on encore en laisser le soin aux municipalités qui ne fonctionnent pas ? Pourquoi ne veut-on pas faire un recensement ?

L'hon. procureur-général m'a interpellé au sujet de la maniféste du comté de la réforme et du progrès. Il me reproche de n'y avoir fait allusion, que d'une manière

je voterai pour le bill (écoutez écoutez.)

Je n'entends pas blâmer l'hon. membre pour le comté de St.-Maurice, qui croirait sanctionner l'égalité de la représentation comme principe, et l'acte d'Union en votant pour ce bill. Pour moi je crois mes opinions suffisamment protégées par mes résolutions.

De quoi s'est-on plaint ? On s'est plaint non seulement de l'inégalité de la représentation en égard à la population relative de chaque partie de la province ; mais on s'est encore plaint de l'insuffisance de la représentation, de l'inégalité de sa répartition entre les différents collèges électoraux ; de l'influence indue accordée à de petites villes et de petits bourgs. Le bill préparé remédie en partie à ces griefs. Il y aura donc progrès et je ne vois pas comment on sanctionne l'égalité numérique de la représentation entre les deux provinces en faisant disparaître ces obstacles à l'indépendance de la Chambre plutôt qu'en les laissant subsister.

Que dit l'hon. membre pour le comté de St.-Maurice, chaque jour dans cette Chambre ? Quela Chambre n'est pas assez indépendante. Ne doit-il pas désirer la rendre plus indépendante ? N'aura-t-il pas plus de chance d'obtenir la réforme électorale basée sur la population, d'une nouvelle Chambre plus indépendante ? S'il veut agiter le rappel de l'Union, comme il l'a déclaré ce soir, n'aurait-il point plus de chance avec une Chambre plus indépendante ?

Je crois que dans l'intérêt même de la propagation de ses idées et de sa politique l'honorable membre pour le comté de St.-Maurice devrait voter pour le bill. Dans sa position l'hon. membre devrait désirer un appel au peuple. Eh ! bien, je dis hardiment que cette mesure comporte avec elle un appel au peuple, et que si cette loi passe, une dissolution du parlement est inévitable ! Je m'occupe peu de la clause qui dit que cette loi ne viendra en force qu'à l'expiration du présent parlement : je vois bien que cette loi passée, le parlement actuel ne saurait vivre longtemps. Je ne crois pas que le ministère veuille gouverner le pays deux ans avec une législature qu'une loi aura déclaré insuffisante, avec une représentation qui se sera jugée elle-même, à la face d'un statut qui dira que la Chambre telle qu'elle est constituée ne représente pas le pays. L'hon. membre pour le comté de St.-Maurice ne trouvera-t-il pas là une excellente occasion d'agiter le rappel de l'Union ?

Je dois dire que je diffère d'avec l'hon. membre sur l'opportunité de l'agitation immédiate du rappel de l'Union. Et cela, comme je l'ai déjà dit, parce que je diffère d'avec lui sur un autre point important. Je crois que le gouvernement responsable peut rendre tolérable le régime de l'Union, j'ai démontré comment ce système de gouvernement avait subi diverses phases, toujours s'améliorant ; et j'ai rappelé et je dois signaler de nouveau ce qui me paraît à l'heure qu'il est une grande imperfection dans son fonctionnement. Je fais allusion à la pratique qu'ont les membres de l'administration de se caser les uns les autres dans des situations permanentes et irresponsables, et principalement de se réserver des places de juge : je crois cela incompatible avec toute idée de responsabilité. Mais j'espère que cet abus ne se renouvellera plus.

Je crois donc que bien que l'on doive dans des occasions importantes protester contre l'Union, il faut, avant d'en agiter le rappel, avoir une expérience plus complète du gouvernement constitutionnel, en le voyant plus longtemps mis en œuvre par un ministère tiré des rangs du parti libéral. Je n'ai point sur ce sujet ni sur celui de la politique qui est en jeu, le parti libéral depuis l'U-

et le charger de la responsabilité entière de leurs propres actes. De deux choses l'une, ou ces hommes étaient de mauvaise foi lorsqu'ils le suivaient et alors la peur ou l'intérêt les guidait ; ou ils étaient de bonne foi, ils n'ont guère à reprocher une erreur de jugement dans laquelle ils ont participé. Ni l'un ni l'autre de ces aveux n'est propre à élever bien haut la réputation d'un homme politique.

Je ne crois pas non plus que l'attitude prise par l'hon. membre pour le comté de St.-Maurice soit sans avantage pour le pays ; si l'on veut se maintenir de part et d'autre dans de justes bornes. Elle servira de contrepoids à l'omnipotence de l'administration actuelle. C'est une chose bien dangereuse qu'un trop grand pouvoir, même aux mains des hommes les plus sages et les plus purs. Il n'est pas rare de voir un gouvernement nouveau se perdre en réagissant contre son principe et son origine, tout aussi bien qu'en abondant trop dans son propre sens.

Si l'on ne veut pas avoir à craindre l'agitation dont l'hon. membre pour le comté de St.-Maurice menace l'administration, ce n'est pas avec le régime de la proscription et du *laissez-vous* que l'on empêchera cette agitation ; ce n'est pas avec les injures et les personnalités que l'on lance une presse servile, malhonnête et maladroite ; mais c'est en se mettant sérieusement à l'œuvre pour retirer le pays des circonstances désastreuses où il se trouve.

Il voudrait peut-être mieux sauver réellement le pays malgré l'Union, si cela est possible, que de se borner à dire que l'Union nous a sauvés et que personne ne croira jamais. Il vaudrait mieux commencer à rendre justice au Bas-Canada ; et à se maintenir vraiment ce que l'on n'a ni fait ni prétention d'être : des hommes pratiques.

Au commencement de cette session j'ai posé diverses questions au ministère, qui toutes avaient pour but de réparer le mal que l'Union nous a fait de rendre justice au Bas-Canada. Je suis fâché qu'on se soit contenté de répondre par un non bien sec à toutes ces questions. Je me flatte cependant que l'on voudra bien reconsidérer ces sujets. Il en est un dont l'un des membres les plus influents de l'administration pour le Haut-Canada a reconnu la justice. Il a dit que d'avoir chargé sur les fonds consolidés de la province, les frais de l'administration de la justice dans le Haut-Canada, était un acte d'injustice envers le Bas-Canada. Cependant il dit que nous ne pouvons espérer voir disparaître cette injustice parce que le peuple du Haut-Canada n'y consentira jamais. Dieu préserve le peuple du Bas-Canada d'avoir des représentants qui fassent de lui un aussi triste portrait !

J'ai demandé des améliorations matérielles, importantes et l'on m'a accusé d'un état esprit de localité. Il est clair cependant qu'améliorer la navigation du fleuve St.-Laurent au-dessous de Québec, aider à la construction du chemin de fer de Québec à Halifax, améliorer le port de Québec, faire un chemin de Québec au lac St. Jean ; tout cela me paraît être aussi utile, aussi important pour le pays tout entier, que les canaux du Haut-Canada et beaucoup plus que les travaux faits en pure perte dans le lac St. Pierre. Que l'on doive entreprendre toutes ces choses à la fois dans l'état actuel de nos finances, c'est ce que je n'ai jamais prétendu. Mais avouer qu'on ne voit pas le jour où l'on puisse en entreprendre aucune, c'est laisser un bien terrible argument contre la position que l'Union nous a faite.

Pour moi, je le répète, je ne me joindrai à l'agitation du rappel de l'Union, que lorsque j'aurai été bien convaincu que ni avec un ministère tory, ni avec un ministère réformiste, le gouvernement responsable ne peut fonctionner honnêtement ni

j'ai cru lui devoir ces explications.

Séance de mercredi le 21 mars.

M. Papineau — Je ne vois pas la portée de la sortie de l'hon. membre qui vient de s'asseoir (M. Lafontaine.) Il dit que la clause, qui se trouve dans le bill actuel, et dont on se plaint, était dans le bill de 1829, et qu'ainsi personne ne doit y trouver à redire. Qui a dit qu'il avait inséré cette clause du bill de 1829, dans le bill qu'il nous présente aujourd'hui ?

M. Lafontaine. — L'hon. membre lui-même l'a dit.

M. Papineau. — L'hon. membre n'a rien dit de semblable. L'argument de l'hon. membre était que, puisqu'on ne voulait pas que la dissolution suivit cet acte, il n'était pas indispensable de l'adopter dans cette session ; que les moyens insuffisants, que nous avions de connaître le chiffre véritable de la population étaient une raison suffisante de remettre ce bill à une autre session. J'ai aussi dit que le principe de ce bill était humiliant pour le Bas-Canada et que c'était pour cela, que je croyais devoir m'y opposer ; que s'il était remis à une autre session, j'aurais plus de moyens de faire voir la justice de mon opposition à ce bill, en faisant voir toute la fausseté des calculs sur lesquels il est fondé ; que je ne doutais pas, que le recensement si il était accordé, nous donnerait une augmentation de population de 150 mille âmes au lieu de 75 mille depuis le dernier recensement, et que dès lors l'injustice était plus flagrante. J'ai dit qu'il n'y avait pas de probabilité que les hon. membres perdissent le pouvoir. Je ne voyais rien chez eux, qui eût l'air de vouloir une dissolution du parlement. Ils répètent sans cesse que je veux les déplacer, mais j'ai toujours dit, que leur situation, qu'elle leur fut agréable, ou non, ils ne peuvent pas abandonner le pouvoir tant que la Chambre voudra les y tenir. Ils sont rentrés dans la Chambre, quand le pays voulait la représentation basée sur la population. C'est sous ces auspices qu'ils ont été élus, et c'est sous un autre drapeau, qu'ils introduisent ici leur bill de représentation.

Les hon. membres ne sont pas prêts à se remettre des avantages de leur position, et quelques soient les erreurs que je puis reprocher au ministère, je ne crois pas qu'il puisse perdre le pouvoir durant le présent parlement.

L'hon. procureur général nous dit que je n'ai pas combattu le bill de 1829. Puis à ce propos il rentre, dans les répétitions les plus inconsidérées, l'hon. membre pour le comté de St. Maurice n'a jamais objecté au bill de 1829. Mais l'hon. membre, dont la voix ne comptait que pour une ne faisait pas la majorité. Il a été appuyé dans tout ce qu'il a fait par une majorité, dont l'hon. membre faisait partie. Je ne connais pas une seule mesure, que j'aie proposée et dans laquelle je n'aie été appuyé par l'hon. procureur général ; je ne connais pas une assemblée publique où l'hon. membre ne soit venu à ma suite, et dont il n'ait hautement appuyé les procédés. L'hon. membre ne peut pas vouloir s'avilir, s'abaisser au point de dire qu'il rampait alors, qu'il était sous la fascination d'un homme, qui n'avait aucune autorité sur lui ; il n'y avait rien alors que la similitude de pensées entre nous.

L'hon. membre me reproche de n'avoir jamais rien proposé, mais le fait seul que j'ai été pendant vingt ans orateur de la Chambre, ce qui m'empêchait de pouvoir présenter aucun bill, et de pouvoir prendre aucune part à la législature, ce seul fait ne dit-il pas qu'il faut n'avoir que de bien faibles raisons pour m'en opposer

places, qu'ils font fonctionner aujourd'hui dans le but dans lequel il a été institué. Je ne puis pas ne pas voir la contradiction manifeste qui règne entre la vie toute entière de l'hon. procureur général, et ces actes d'aujourd'hui. Je ne dis pas qu'il n'a pas raison d'avoir changé d'opinion ; je dis seulement qu'il a changé d'opinion. Mais non, j'ajoute, il n'a pas raison d'avoir changé d'opinion ; je dis qu'il a été autrefois plus clairvoyant sur les intérêts de son pays, permis à lui de croire le contraire. Son indépendance est à lui, comme la mienne est à moi ; les suffrages seront comptés, et il pourra avoir le plaisir de nous voir dans la glorieuse minorité de trois. Je ne rougis pas de cette situation, je la crois honorable. Le temps est à nous et au pays ; et je sais que si notre sentiment est fondé, s'il est vrai, il finira par triompher.

Quoique je désirerais une représentation nombreuse, parce que tout ce qui étend le pouvoir populaire a été le but des efforts de toute ma vie, je dis que quand je vois dans cette Chambre, composée comme elle l'est, qu'on réplique à ces principes, qu'on veut le pouvoir plus fort que jamais ; je m'arrête devant ce bill, j'attends du bon sens de mes compatriotes, que justice sera faite de l'erreur du moment. Comme nous avons trois ans de parlement devant nous, il y a temps d'avoir pleine justice, si les hon. membres la veulent, par un recensement avant d'insister sur ce bill ; ce qu'ils nous refusent, en consacrant en principe, l'égalité de la représentation.

Je n'ai pas besoin de m'attacher beaucoup aux détails du bill. Je n'y trouverais que des éléments d'injustice, que des raisonnements basés sur le caprice de donner des représentants égaux à des localités différentes de population. Mais je n'ai pas besoin d'entrer dans les détails de ce bill. Si c'était une dernière session du parlement, j'hésiterais peut-être sur cette question de savoir, si je préférerais obéissance à l'injustice commise par l'Angleterre, si je lui aiderais à exercer cette injustice ? Non, jamais je ne lui aiderais, et un bill comme celui-ci, je le crois, même dans une dernière session du parlement, je le repousserais. J'ai plus de raison aujourd'hui, de le faire, parce que d'ici à ce temps un recensement ne peut pas nous être refusé. On se voudrait au mépris public, en refusant une demande si juste. J'ai pour moi l'opinion publique, qui en effet demandera, si nous avons ici pour prêter force à l'acte d'Union, ou si, au contraire, nous n'y avons pas été envoyés pour opposer le fonctionnement de l'Union, qui, tous les jours, devient de plus en plus impraticable.

L'hon. procureur général dit : mais avec des principes de justice aussi absolue, il ne fallait pas se faire élire. D'autres personnes sont bien plus logiques ; déridement opposées au bill d'Union, elles disaient qu'il ne fallait pas aller aux élections. Et c'est le procureur général, le procureur-né et obligé de la couronne, le gardien vigilant des privilèges de la chambre, qui vient nous dire qu'il y a du sens commun dans ce raisonnement. Est-ce qu'il ne sait pas qu'il suffit à l'exécutif d'acheter trois ou quatre voix dans un comté et de les envoyer voter, pour faire l'élection.

Mes électeurs m'ont envoyé ici pour demander le rappel de l'Union, quand je demandais le repos. Il n'est pas un moment de ma vie publique, où je n'aie désiré jouir au plutôt des douceurs d'une vie privée, honnête, plutôt que de souffrir les tourments de la politique et la haine au pouvoir, qui s'élève contre tout homme indépendant dans une colonie. Ce n'est pas par désir que je suis ici. Je reconnais le droit du peuple d'imposer la charge de représentant à chacun des membres de la